Note à l'attention des architectes, maîtres d'oeuvre pour l'établissement des permis de construire.

CARACTERISTIQUE TECHNIQUES

Tout déplacement de surbaissé d'entrée et de boîtiers, de citernaux ,etc..., sera à la charge de l'acquéreur et ce après avis favorable du lotisseur.

- Cote de rejet EP sur noue (projet)

 \Rightarrow

en cours

- Radier maximum du branchement EU (projet)

Altitude voirie projet - 0,70m

- Cote de voirie finie (projet)

 \Rightarrow

Voir plan

La cote définitive sera confirmée après la réalisation des travaux Le nivellement est rattaché au Nivellement Général de la France.

RAPPEL

- Faire un état des lieux avant le commencement des travaux.
- Ces cotes sont des COTES PROJETS et à ce titre, non contractuelles. Elles doivent être contrôlées par les entreprises.
- Préalablement au dépôt du permis de construire, un visa sera délivré par l'architecte de l'opération et de l'ingénieur hydraulicien (rejet EP). Cette formalité est obligatoire et sera nécessaire pour le dépôt du permis de construire en mairie.

Modifié le

AMENAGEMENTS **TERRITOIRES**



Reproduction réservé

Modifié le

Modifié le

Modifié le

Date : Janvier 2017 Dossier GP6397_13lot

Département des Côtes d'Armor

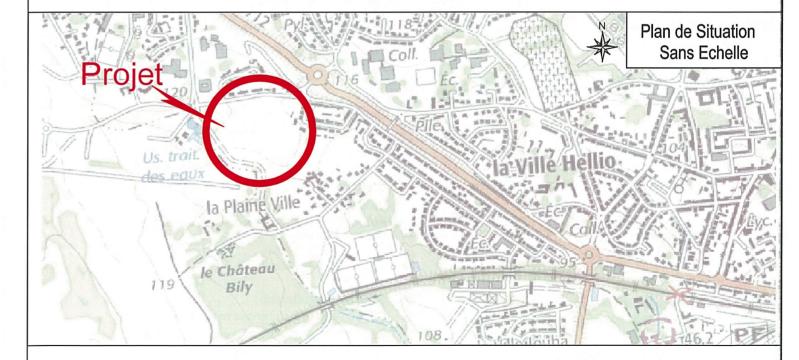
SAINT-BRIEUC

Résidence Saint-HELIER

PLAN DE RESERVATION DU LOT n°54



HABITAT FONCIER BRETAGNE 58 rue de Terre Noire 29 334 QUIMPER Cedex T: 02 98 55 81 91



Voie 10.00 **SAINT-BRIEUC** LOT n°54 12.70 " Résidence Saint HELIER" Cadastre: AN n° 2.00 11.97 Echelle: 1/200 13.99 Surface du lot : 373 m² Surface de Plancher: 200 m² maximum Vue d'ensemble 1/18,57 118.66 66) 19 9 68) 15 15 49 X 10.00 0.00 Plan selon Permis d'aménager PA 022 278 16 V 003 13.98 du 14/09/2016 28) ilmpasse 3 118.49 LEGENDE 118.37 Limite Lot 118.28 Numéro du lot Chaussée Cote de voirie finie projet 118.35 Emprise maximale de constructibilité Trottoir Cote minimale de la dalle finie Bande d'implantation de 50% du linéaire de la façade (ou du pignon) de la construction par rapport aux voies. 118,22 Cheminement piétons Noue enherbé Implantation autorisée pour un volume secondaire dans la continuité d'un carport assurant le lien avec la construction principale. Plantations à réaliser avec ou sans entourage Position indicative Borne O.G.E Nouvelle Implantation à l'alignement ou à au moins 2,00m sauf indication contraire figurée au plan Borne O.G.E Ancienne Piquet bois Cotation périmètrique Accès parcelle imposé-enclave non close obligatoire enclave pouvant accueillir un carport Courbe de niveau du terrain naturel avant travaux - Désserte par les réseaux $(3,50m \times 6,00m)$ Citerneau Eau Potable Regard E.P. - Chaque lot disposera d'un branchement d'eau potable, d'eaux pluviales éventuels, eaux usées, électrique et téléphonique en attente en limite de lot $-\frac{5.00}{}$ – Cotation règles de constructibilité Regard Télécom Regard E.U. (S'assurer de la localisation des équipements) Coffret électrique et gaz (éventuel) Périmètre Lotissement Candélabre - La position des branchements est définie d'après le plan des réseaux (projet) établi par la société A & T Ouest. Ce positionnement est approximatif (non contractuel), il peut être modifié en fonction des impératifs des travaux. AMENAGEMENTS **(A)** TERRITOIRES GEOMETRE - EXPERT habitat 6, route de Kerbost Z.I. de GRACES - Il est impératif de s'appuyer sur le nivellement fourni par le Géomètre suite au bornage du lot. & foncier - Les altitudes figurées au plan sont celles relevées avant travaux de viabilisation. tel: 02 96 43 77 44 - fax: 02 96 21 09 58 - Ce document est susceptible d'être modifié après la réalisation de l'implantation des lots sur le terrain. bretagne - Les superficies des lots et cotations ne seront définitives qu'à l'issue du bornage des lots sur le terrain. Reproduction réservé D.GP6397_13 Janvier 2017